



14^e CONFERENCE PAN-AFRICAIN SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET LA FISCALITÉ



THÈME

PROMOUVOIR UN PROGRAMME DE JUSTICE FISCALE TRANSFORMATEUR POUR L'AFRIQUE

NOTE CONCEPTUELLE



30 Sep-2 Oct 2026



Dakar



Sénégal

Contexte et historique

\$88.6 B

Perdu chaque année à cause des flux financiers illicites (UNCTAD)

3.7%

du PIB total de l'Afrique est drainé chaque année par des flux financiers illicites persistants.

26.6%

du PIB total de l'Afrique est drainé chaque année par des flux financiers illicites persistants.

La 14e édition du principal rendez-vous panafricain consacré aux flux financiers illicites (FFI) et à la fiscalité se tiendra dans un contexte marqué par la persistance de pertes considérables de ressources liées aux FFI. Malgré les initiatives engagées depuis la publication du rapport Mbeki en 2015, l'Afrique continue de perdre environ 88,6 milliards de dollars américains par an, soit 3,7 % de son PIB, du fait de ces flux (CNUCED, 2020). Ces pertes compromettent fortement la mobilisation des ressources intérieures et réduisent la capacité des États africains à financer leurs priorités de développement durable. Parallèlement, l'alourdissement de la dette extérieure, qui représentait en moyenne 26,6 % du PIB en 2024, a conduit de nombreux pays à consacrer au service de la dette des ressources supérieures à celles affectées à la santé et à l'éducation réunies, restreignant davantage encore leur marge de manœuvre budgétaire.

Cette contrainte budgétaire intervient alors que les besoins de financement public s'intensifient, notamment pour soutenir l'adaptation au changement climatique, accélérer l'industrialisation, étendre la protection sociale et améliorer la fourniture des services publics essentiels. Pour y répondre, certains pays ont eu recours à des prélèvements régressifs qui affectent de manière disproportionnée les populations vulnérables et accentuent les inégalités existantes. En outre, l'architecture fiscale et financière internationale a historiquement été conçue sans prise en compte suffisante des priorités et réalités africaines. À l'heure où la gouvernance fiscale et financière mondiale connaît d'importantes réformes et un rééquilibrage progressif, l'Afrique est confrontée à des risques majeurs, mais bénéficie également d'occasions inédites de promouvoir un système plus équitable, propice au développement durable, à la mobilisation des recettes intérieures et à la transformation économique.

Toutefois, cette période de profondes mutations ne constitue pas uniquement une source de risques. Elle ouvre également la voie à des transformations majeures. Les phases de rupture favorisent l'émergence de nouvelles coalitions et la mise en œuvre d'approches novatrices. Pour l'Afrique, il s'agit d'une occasion déterminante de dépasser une posture réactive et de s'organiser de manière stratégique afin de contribuer à l'édification d'un ordre économique international conforme aux réalités, aux priorités et aux aspirations du continent. Une telle ambition requiert davantage que des réformes graduelles : elle exige une refonte fondamentale des modalités de mobilisation, de gestion et d'affectation des ressources au service de la transformation structurelle, de la souveraineté et d'un développement inclusif. Elle suppose également une action coordonnée visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures, à lutter contre les flux financiers illicites et à affirmer l'autonomie de l'Afrique dans la réforme de la gouvernance économique mondiale.

La fiscalité occupe une place centrale dans ce programme. Si elle est traditionnellement considérée comme l'instrument le plus durable de mobilisation des recettes, le contexte actuel exige une ambition sensiblement plus osée. Les systèmes fiscaux doivent non seulement générer des ressources, mais aussi contribuer activement à orienter la trajectoire de développement de l'Afrique, notamment en soutenant l'industrialisation, en réduisant les inégalités, en consolidant la légitimité de l'État et en renforçant la résilience face aux chocs sociaux, économiques et climatiques.



Justification

Les défis budgétaires de l'Afrique ne se limitent pas à une insuffisance de recettes ; ils revêtent un caractère fondamentalement structurel. Dans de nombreux pays, les systèmes fiscaux en vigueur continuent de fertiliser des modèles économiques extractifs, sans soutenir suffisamment la création de valeur ajoutée locale ni la transformation économique à long terme. Loin de toujours promouvoir l'équité, ils font souvent peser une charge disproportionnée sur les communautés marginalisées, tandis que les activités des entreprises multinationales et les flux de capitaux transfrontaliers demeurent à peine encadrés. Ces systèmes tiennent également peu compte des effets différenciés du genre et du poids prépondérant de l'économie informelle sur les marchés du travail africains, ce qui limite leur aptitude à favoriser un développement inclusif et équitable.

Considérées dans leur ensemble, ces dynamiques mettent en évidence l'urgence de promouvoir un programme transformateur de justice fiscale - qui ne se limite pas aux ajustements techniques et aux réformes graduelles - afin de s'attaquer aux fondements structurels de l'économie politique africaine. La PAC 2026 offrira un cadre privilégié pour définir, examiner et promouvoir un tel programme.

Objectifs de la conférence

La conférence vise à :

1 Repositionner la fiscalité

Repositionner la fiscalité comme un instrument central de la transformation structurelle de l'Afrique, au-delà de sa seule fonction de perception des recettes

2 Renforcer la voix de l'Afrique

Renforcer la voix et l'influence de l'Afrique dans la gouvernance économique mondiale, notamment dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur la Coopération Fiscale Internationale et des principales évolutions de la fiscalité internationale

3 Promouvoir les travaux de recherche

Promouvoir des travaux de recherche et des analyses utiles à l'action publique, établissant un lien entre les systèmes fiscaux, l'industrialisation, la réduction des inégalités et la transformation sociale.

4 Combattre les flux financiers illicites

Évaluer l'efficacité des réformes destinées à endiguer les flux financiers illicites, mettre en valeur les bonnes pratiques émergentes et examiner les réformes institutionnelles, politiques et techniques nécessaires au renforcement de la lutte contre ces flux.

Cadre conceptuel : un programme transformateur en matière de justice fiscale

La PAC 2026 repose sur une conception élargie de la fiscalité, envisagée comme un système exerçant plusieurs fonctions interdépendantes. Il s'agit notamment :



renforcer la résilience

en soutenant les réponses aux chocs climatiques et à l'instabilité économique ;



Promouvoir la redistribution

afin de réduire les inégalités et de financer des services publics universels contribuant à la lutte contre la pauvreté ;



Permettre une réévaluation des prix

destinée à corriger les défaillances du marché et à favoriser la transformation structurelle ; de renforcer la représentation afin d'améliorer la redevabilité et de consolider le contrat social ;



progresser la régulation

en orientant le comportement des entreprises et en encadrant les flux de capitaux.

Ce cadre élargi dépasse une approche strictement budgétaire et inscrit pleinement la politique fiscale dans la stratégie globale de développement de l'Afrique.

Structure de la conférence

En 2026, la conférence sera coorganisée avec les partenaires nationaux du TJNA, à savoir CAJUST, le Forum Civil et TrustAfrica. Elle sera coprésidée par l'Union africaine, le Forum sur l'Administration Fiscale Africaine, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, International Development Economics Associates et l'Open Society Foundation. Elle réunira des décideurs publics, des parlementaires, des universitaires, des représentants de la société civile et des partenaires au développement autour des formats suivants :

Séances plénières de haut niveau

● Discussions thématiques

● Présentations d'articles de recherche

● Tables rondes sur les politiques

● Séances de réseautage et de partenariat

La conférence mettra également à l'honneur **une sélection d'articles de recherche** issus du numéro spécial intitulé « *Advancing a Transformative Tax Justice Agenda for Africa* » (« Promouvoir un programme de justice fiscale transformateur pour l'Afrique »), établissant ainsi un lien étroit entre la recherche et l'action publique.

Activités préalables à la conférence

En prélude à la PAC 2026, des webinaires pré-PAC seront organisés afin de :

-  Mettre en valeur les travaux de recherche émergents sur la justice fiscale et les flux financiers illicites ;
-  Favoriser l'ouverture précoce d'un dialogue sur les politiques publiques ;
-  Renforcer la mobilisation à l'échelle continentale en amont de la conférence.

L'objectif est de faire en sorte que la PAC ne constitue pas un événement isolé mais s'inscrive dans une dynamique plus large de production de connaissances, de dialogue politique et de plaidoyer.

Résultats attendus

Les résultats escomptés de la PAC 2026 devraient produire les résultats suivants :



Un communiqué énonçant un programme de justice fiscale transformateur pour l'Afrique



Un renforcement de la position de l'Afrique dans les négociations fiscales mondiales



Des recommandations politiques sous forme de notes d'orientation établissant un lien entre la fiscalité, l'industrialisation et la transformation structurelle



Policy recommendations in the form of policy briefs linking tax to industrialisation and structural transformation.



Une collaboration renforcée entre les institutions africaines, les universitaires, les gouvernements et la société civile



Une visibilité accrue de la recherche et du leadership intellectuel africains en matière de justice fiscale

Conclusion

La 14e Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité se tiendra à un moment charnière pour l'Afrique. Pendant que les équilibres mondiaux évoluent et que les contraintes budgétaires s'accroissent, le continent est confronté à un choix déterminant : s'adapter aux cadres existants ou contribuer activement à en développer de nouveaux. La PAC 2026 offrira la plateforme nécessaire à la réalisation de cette seconde ambition.

Elle entend dépasser le cadre des réformes graduelles afin de stimuler un programme de justice fiscale ambitieux, cohérent et respectueux des réalités africaines — un programme propre à renforcer la souveraineté du continent, à accélérer sa transformation structurelle et à garantir à toutes et à tous des conditions de vie décentes.



Co-initiateurs





Christine Mutinda
Tel : +254 718 726 150
Communications Officer
cmutinda@taxjusticeafrica.net

Xavier Ndalila
Tel: +254 715 332 255
Logistics officer
xndalila@taxjusticeafrica.net

Réseau Africain pour la Justice Fiscale (TJNA)

Jaflor Brookside | House No: 3 | 106 Brookside
Drive | Westlands
B.P. 25112-00100 | Nairobi | KENYA
www.taxjusticeafrica.net